

Membres	7
Présent(s)	4
Audio/visioconférence	1
Représenté(s)	2
Quorum	5

### SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2021

Présents au siège : Monsieur Salah KOUSSA, Président du Conseil d'administration, Madame Françoise BENOIT, Monsieur Antoine BREINING et Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND

Présents à distance : Madame Suzanne BROLLY

Assistaient en outre : Monsieur Jean-Bernard DAMBIER (Directeur général), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Madame Céline RAYNAUD (Directrice du Pôle Gestion Locative et Relation Client), Madame Evelyne BRONNER (Directrice du Développement et de l'Investissement) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

Absents et excusés : Madame Anne BOUCARD (procuration à Monsieur Salah KOUSSA) et Monsieur Bernard MATTER (procuration à Monsieur Antoine BREINING)

---

Le Bureau,  
Vu le rapport du Directeur général  
Vu l'avis de France Domaine du 22 octobre 2021  
Délibère :

**B/2021/033 : Strasbourg - 180 rue de La Ganzau - « Les Moulins Becker » : Vente en l'état futur d'achèvement de 10 logements. Autorisation d'acquisition.**

Il est décidé :

1. D'autoriser l'acquisition auprès du promoteur Bouygues Immobilier, ou toute autre société qui s'y substituerait par une vente en l'état futur d'achèvement, d'un bien constitué de 10 logements, sis 180 rue de la Ganzau à Strasbourg - programme « Les Moulins Becker », Bâtiment 7, comprenant 10 places de stationnement dans un parking silo dédié, pour un prix de 1 137 570 € HT.

Le prix de revient prévisionnel s'élève à 1 185 263 € HT, soit 2 188 € HT par m<sup>2</sup> de surface habitable et 118 526 € HT par logement.

Les études étant en cours, sur une base de 541,70 m<sup>2</sup> habitables, il est considéré comme acceptable une tolérance de + 5 % d'évolution de cette surface et d'adapter le prix en conséquence.

2. D'autoriser l'établissement du contrat de réservation et du contrat de vente,
3. D'autoriser la prise en charge des frais inhérents à cette démarche dont les honoraires du notaire,
4. D'autoriser l'échelonnement du paiement du bien en fonction de l'avancement du chantier,
5. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,  
Jean-Bernard DAMBIER  
Pour extrait conforme